



AU CŒUR DE JARDIN



Éditorial



Chères Jardinoises,
Chers Jardinois,

Avant de passer aux sujets techniques, Je tiens tout d'abord à évoquer la disparition d'Yvonne GEOFFRAY, que nous avons apprise avec une profonde affliction. Adjointe au Maire pendant de longues années, ce fut une femme de cœur, de volonté et de franchise au service de tous comme il y en a peu, et pour moi une amie fidèle qui m'a soutenu en toutes circonstances.

Notre tristesse à tous est considérable. Je proposerai au prochain conseil municipal que la bibliothèque municipale porte désormais son nom.

Par ailleurs, ce début d'année a été essentiellement consacré à la préparation et à l'adoption du **budget 2016** par le Conseil Municipal, dont le détail, les tableaux et les commentaires figurent ci-dessous ainsi qu'à l'avancée des études du futur **Plan Local d'Urbanisme**.

Celui-ci en arrive, après le diagnostic de territoire (c'est-à-dire l'examen du passé récent sur le plan démographique et urbain) qui est terminé, à la phase 2, celle du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui doit retracer les grands enjeux et projets des 5 ou 10 ans à venir. Ces orientations vous seront exposées avant l'été.

La mise au point d'une nouvelle **carte des aléas**, c'est-à-dire des différents risques naturels pouvant affecter notre commune, vient d'être commandée et sera disponible dans 3 ou 4 mois à l'échelle de la parcelle, donc beaucoup plus précise et opérationnelle que la précédente qui remontait à 1997.

Elle orientera incontestablement la constructibilité ou non de nombreux terrains, de même que les exigences du Schéma de Cohérence Territoriale intercommunal et les différentes lois d'urbanisme (SRU, ALUR) qui s'imposent à nous et fixent nettement à la hausse les conditions de densification des parcelles, réduisant à très peu le besoin de création de surfaces nouvelles à construire.

Pour terminer, je souhaiterais rappeler un certain nombre **d'obligations de vie en commun** que nous veillerons à faire respecter : les dépôts de sacs, d'ordures ou d'objets divers sont interdits aux abords des points d'apport volontaires, les amendes vont de 68 à 450 €, le brûlage des déchets verts est interdit **en permanence**, les nuisances sonores des engins motorisés et le stationnement des véhicules sur trottoirs également (route de Bérardier et au Tonkin notamment), enfin la circulation des poids lourds de plus de 19 T n'est pas possible montée de la Vieille-Eglise, les entreprises contrevenantes ont été averties.

Ceci dit, il n'y a pas que des obligations sur notre commune, il y a aussi à Jardin au cours du printemps qui vient de nombreuses occasions de se réunir de manière festive et conviviale, j'espère vous y rencontrer.

Bien sincèrement

Thierry QUINTARD

Comment fonctionne le budget communal ?

Le budget de la commune est composé de dépenses et de recettes. Décidées par l'équipe municipale, les dépenses impliquent une gestion rigoureuse.

La structure d'un budget comporte différentes parties : la **section de fonctionnement** et la **section d'investissement** qui se composent chacune de dépenses et de recettes

La section de fonctionnement regroupe :

- ◇ Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions),
- ◇ Toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes, et éventuellement, des reprises sur provisions et amortissement que la collectivité a pu effectuer, notamment le produit des quatre grands impôts directs locaux, la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation générale de décentralisation (DGD).

La section d'investissement comporte :

- ◇ En dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...),
- ◇ En recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Dans ce numéro

- Éditorial du maire
- Spéciale budget
- Ça se passe à JARDIN
- Spéciale Foire
- Agenda

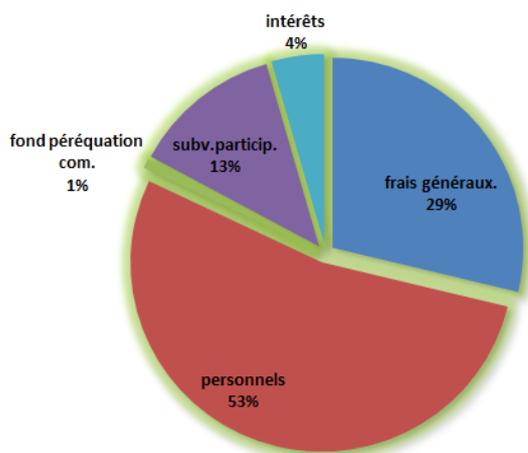
N° 8
mars 2016

année 2015

FONCTIONNEMENT

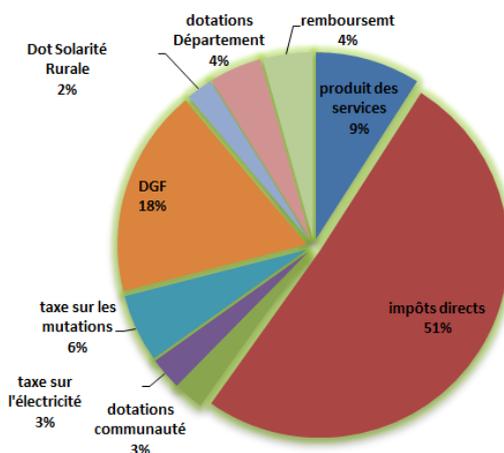
DEPENSES

	prévu	réalisé	rappel 2014
frais généraux.	409 760	284 990	277 032
personnels	521 500	528 345	500 457
fond péréquation com.	8 000	8 000	6 297
subv.particip.	135 100	125 781	122 443
intérêts	49 600	44 236	47 471
Total	1 123 960	991 352	953 700



RECETTES

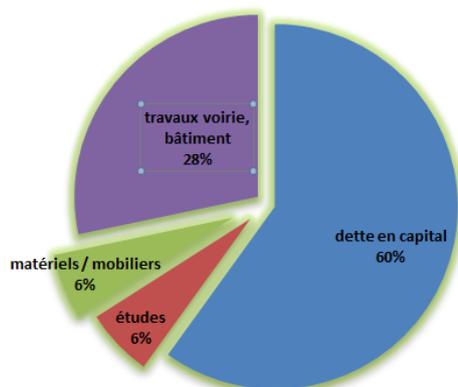
	prévu	réalisé	rappel 2014
produit des services	108 387	106 333	88 820
impôts directs	587 000	599 401	574 094
dotations communau-	29 500	29 504	29 504
taxe sur l'électricité	35 000	33 222	34 764
taxe sur les mutations	66 000	69 403	66 262
DGF	215 000	211 719	239 700
Dot Solidarité Rurale	25 000	26 779	25 400
dotations Départe-	57 000	52 844	57 796
remboursement	26 000	51 028	53 318
Total	1 148 887	1 180 233	1 169 658



INVESTISSEMENT

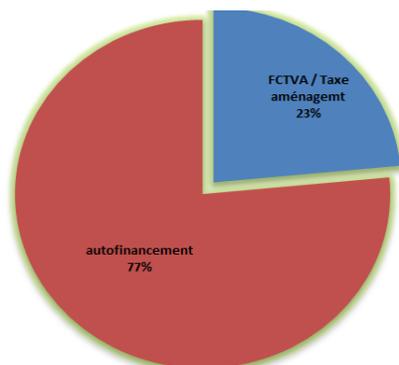
DEPENSES

	prévu	réalisé	rappel 2014
dette en capital	135 000	135 425	145 171
études	68 500	13 598	2 220
matériels / mobiliers	35 000	13 029	19 347
travaux voirie, bâtiment	186 000	63 953	213 301
subventions versées	0	0	0
Total	424 500	226 005	380 039



RECETTES

	prévu	réalisé	rappel 2014
FCTVA / Taxe aménage-	87 804	88 690	76 130
autofinancement	289 203	289 203	255 672
subventions	0	0	98 313
emprunts	0	0	300 000
Total	377 007	377 893	730 115



année 2016 FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Frais généraux	358 000
Personnels	541 000
Interets dette	40 000
Subv et participations	131 000
Dépenses imprévues	60 000
Fond péréquation	10 000
Amortissements	20 000
réserve	217 000
Total	1 377 000

RECETTES

Excédent antérieur	191 000
Impôts et taxes	738 000
Produits des services	113 000
Dotations	291 000
Autres	44 000

locaux	605
Agglomération	30
Autres taxes	105
DGF	190
DSR	27
FDTP	52

Total 1 377 000

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Déficit antérieur	0
Remboursement capital	127 000
Travaux	64 000
Etudes & licences	91 000
Terrains	145 000
Matériel-mobilier	66 000
Participations (Moidieu)	24 000
travaux en régie	10 000
Total	527 000

RECETTES

excédent antérieur	281 000
subventions	16 000
TVA et Tam	68 000
Amortissements	20 000
Emprunts nouveaux	0
Réserve CDC pour achat de terrain	142 000

TVA	33
Taxe aménagement	35

Total 527 000

Commentaires résultats 2015 et perspectives 2016

L'année 2015 a été financièrement très satisfaisante puisque le compte administratif laisse apparaître un excédent de 281 000 € en fonctionnement et, fait plus rare, un excédent également en investissement (191 000 €) du fait de la modération de nos dépenses dans ce domaine.

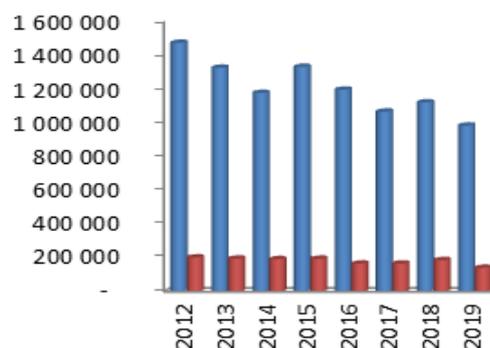
Nos recettes ont été légèrement supérieures aux prévisions mais elles ont tendance à stagner du fait des baisses conjuguées des dotations courantes de l'Etat (- 18 000 €) et du Département (- 5 000 €) qui vont hélas, se reproduire en 2016 et 2017. Nous devons donc de plus en plus ne compter que sur nous-mêmes et comme nous nous sommes engagés à ne pas augmenter les impôts, nous devons au moins nous rapprocher progressivement du prix coûtant pour les différents services aux usagers.

Côté dépenses, aucune dérive particulière en 2015 si ce n'est une hausse des frais de personnels due notamment au recrutement de vacataires pour assurer une bonne partie des activités périscolaires, réforme judicieusement initiée par l'Etat en 2014. Cette rubrique sera à surveiller de près dans les exercices 2016 et suivants.

Les investissements 2016 atteignent un montant relativement important pour tenir compte des études à terminer (PLU, nouvelle mairie, carte des aléas), de travaux de sécurité sur voirie demandés par les habitants et de 2 dépenses exceptionnelles : l'achat d'un camion pour les services techniques, le précédent étant hors d'usage après 10 ans de bons et loyaux services, et la participation concertée des 6 communes relevant du club de football MOS-3Rivières pour réaliser un terrain synthétique à Moidieu. Notons enfin que l'encours de la dette communale aura baissé de 135 000 € en 2015 et de 126 000 € en 2016.

Evolution de la dette communale

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Encours au 1/1/année	1 476 397	1 328 121	1 178 575	1 333 530	1 198 000	1 068 000	1 123 000	985 000
Annuité	201 881	195 744	192 643	195 000	166 000	166 000	186 000	141 000
nouvel emprunt						180 000		



Journées Internationales du Livre Voyageur: Participez avec la bibliothèque de Jardin

Initiées en 2013 par l'association « Improbables Librairies, Improbables Bibliothèques » en partenariat avec la Fête du Livre Jeunesse de Villeurbanne, elles auront lieu les **21 et 22 mars 2016**

Le principe : lâcher des livres en leur faisant franchir les frontières (de la bibliothèque, du village, de la région...)

Nous vous proposons d'être acteurs de cette aventure individuellement ou avec l'équipe de la bibliothèque de Jardin !

Des livres ont été préparés dans les bibliothèques participantes (étiquette avec le nom de l'évènement et formulaire explicatif). Ils seront déposés dans les villages et pour leur donner une chance de partir plus loin, nous comptons sur vous !

Vous déposez un livre : prenez une dernière photo à l'endroit où vous le laissez (gare, train, banc, jardin public....)

Vous trouvez un livre : vous pouvez le lire, ou pas, le garder, mais il serait préférable de le relâcher dans un autre endroit afin que d'autres puissent ensuite en profiter.

La photo (pourquoi pas accompagnée d'un petit mot) peut être envoyée à l'adresse suivante : fdlj.communication@mairie-villeurbanne.fr ou sur la page Facebook (www.facebook.com/travelling.bookdays/) Renseignements complémentaire à la bibliothèque 04 74 85 66 10 ou sur <http://mairie-jardin.fr>



Radar: ça roule...encore trop vite!

Depuis novembre 2015, un radar pédagogique a été installé à l'entrée de Bérardier. Objectif: renforcer la sécurité routière du quartier en sensibilisant les conducteurs à la vitesse, première cause de mortalité des accidents de la route. Outre la signalisation directe des automobilistes, l'appareil permet de recueillir des données statistiques pour établir des analyses de circulation.

Ainsi pour la période de novembre 2015 à février 2016, 26016 valeurs ont été mesurées pour une vitesse moyenne de 49km/h. **39% des véhicules étaient en excès de vitesse!** Rappelons que la vitesse est limitée à 50km/h dans un secteur très fréquenté par les piétons où la prudence doit donc être renforcée!

Vous pouvez trouver le rapport complet sur <http://mairie-jardin.fr>

Stationnement interdit place de l'Eglise

Afin d'assurer la sécurité des accès aux bâtiments scolaires, le stationnement et la circulation sont interdits place de l'église.



Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Services en ligne et formulaires

De nombreuses démarches administratives peuvent être réalisées via internet. La commune de Jardin a intégré ce dispositif.

Vous pouvez désormais formuler directement vos demandes d'inscription sur les listes électorales, Recensement citoyen obligatoire- Déclaration de changement de coordonnées- Demande d'acte d'état civil sur le portail Rendez vous sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires>

Bouger avec la Gymnastique Volontaire

La gymnastique volontaire est une association qui propose sans esprit de compétition une pratique régulière d'activités physiques pour tous.



La section jardinoise compte 104 licenciés. Elle est affiliée à la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire qui est orientée vers le sport et la santé. Adultes (hommes femmes) trouveront des cours à leur mesure. Des cours adaptés pour adultes, seniors et aussi des cours de yoga sont dispensés par des animatrices diplômées.

Contacts: 04 74 57 68 84 -04 74 53 57 18

Yvonne Geoffroy nous a quittés

Au cœur de la vie communale pendant 30 ans, Yvonne Geoffroy est décédée à l'âge de 81 ans. Elle a été notamment adjointe au Maire de Jardin de 1983 à 2007. Elle a fait preuve de qualités humaines dans l'exercice de ses fonctions municipales et associatives. Elle a œuvré au sein du CCAS et contribué à l'animation de la vie culturelle du village, à travers l'organisation de diverses manifestations et activités (Bibliothèque, Gym Volontaire, expositions, téléthon, ...) Toute l'équipe municipale présente ses sincères condoléances à sa famille.



commune de

JARDIN hortus traditionum

2^{ème} édition

foire aux vins et produits du terroir

dim. 10 avril

Salle Jean Monnet de 10h à 18h

1500m² exposants

Animations, ambiance rétro animaux, voitures anciennes, buvette, dégustations

Repas du Terroir
Réservation au 04 74 53 24 82

dégustations
Jeux
restaurant
fromages
spécialités

Renseignements sur mairie-jardin.fr
ou 04 74 31 89 33

entrée libre

Après le succès rencontré lors de sa 1^{ère} en 2015 et ses 1500 visiteurs, Jardin accueille le 10 avril prochain sa 2^{ème} foire aux vins et produits du terroirs.

Cette année des exposants encore plus nombreux vous accueillent sur plus de 1500m² avec leurs produits authentiques locaux, les vins de qualité, des objets de création.

De nombreuses animations vous attendent telles que :

- ◆ Exposition de voitures anciennes,
- ◆ Découverte et activités autour des animaux de la ferme
 - ◇ Moutons :
 - ◇ séances de tonte à la main ,
 - ◇ démonstration du travail de chiens de berger
 - ◇ Chevaux, promenade à poney
- ◆ Jeux en bois,
- ◆ Ambiance musicale traditionnelle et démonstration de danse folklorique

2 types de restauration sont organisés:

menu snack à 8€

et repas du terroir (voir ci-dessous)

Le restaurant de la foire vous accueillera dès 11h30 pour déguster un menu élaboré par Jocelyne et Patrick Vellay de l'Auberge jardinoise de la Fontaine.

Un cuisine authentique aux saveurs locales avec son fameux Sabodet, que l'on dit parfois créé par un charcutier de Saint-Jean-d'Ardières dans le Beaujolais.

Suivi d'un rôti de veau aux champignons forestiers.

Pour les gourmands, Jocelyne aura concocté sa fameuse Tarte Tatin dont la réputation n'est plus à faire!

Cette « dégustation » est proposée au tarif spécial foire de 20€.

Vous pourrez accompagner (supplément) vos plats avec du vin Rouge : Côte du Rhône Vignoble St André, Blanc : Viognier d'Oc Les Caprices d'Ignières et jus de fruit de pommes .

SUR RESERVATION

par simple appel au 04 74 53 24 82 avant le 7 avril.

Les places étant limitées, il est recommandé de réserver dès maintenant

JARDIN hortus traditionum

foire aux vins et produits du terroir

dimanche 10 avril

RESTAURANT DE LA FOIRE

MENU DU TERROIR

préparé par Jocelyne & Patrick

AUBERGE de la FONTAINE

à JARDIN

entrée
DEAT
FROMAGE
DESSERT
CAFÉ

Sabodet à la vigneronne
Rôti de veau aux champignons forestiers,
fromage blanc
Carte Tatin façon Jocelyne.
Café

Prix spécial foire **20€**

Reservations sous compresse (Sous : Côte du Rhône Vignoble St André et Blanc : Viognier d'Oc Les Caprices d'Ignières jus de fruit de pommes)

SUR RESERVATION
04 74 53 24 82
Avant le 7 avril

OBLIGATION DE TRAITER LES ARBRES INFESTES DE CHENILLES PROCESSIONNAIRES



Ces chenilles possèdent au troisième stade larvaire 600 000 poils urticants qui sont projetés en l'air à la moindre agression. Leur très fort caractère urticant peut provoquer d'importantes réactions allergiques (mains, cou, visage) mais aussi des troubles oculaires ou respiratoires. Les atteintes à l'œil peuvent avoir d'importantes conséquences si les poils ne sont pas rapidement enlevés. Il est dangereux de manipuler un nid même vide.

Les propriétaires ou les locataires de biens immobiliers ou de terrains relevant la présence de nids de chenilles processionnaires dans leurs végétaux sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires, chaque année, pour éradiquer efficacement la colonie.

Au regard des enjeux sanitaires et des spécificités de ce nuisibles, les habitants feront appel à un moyen d'action adapté à la saison. Il pourra s'agir d'un moyen de lutte mécanique, biologique, de capture par phéromones sexuelles ou équivalent permettant des résultats similaires, d'éco piégeage.

- **La lutte mécanique** : en coupant les branches infestées par les cocons pour ensuite les incinérer.

- **La lutte biologique** : entre mi-septembre et mi-novembre, un traitement annuel préventif de la formation de cocons pourra être mis en œuvre, dans les règles de l'art, sur les végétaux susceptibles d'être colonisés par les chenilles.

- **La capture par phéromones sexuelles** : l'installation de pièges à phéromones sexuelles de mi-juin à mi-août permettra de limiter la reproduction sexuée et de prévenir les futures attaques.

- **L'éco piège** : c'est un dispositif placé autour du tronc des pins ou des cèdres qui va permettre de capturer les chenilles processionnaires du pin lorsqu'elles descendent en procession pour aller s'enterrer. La mise en place s'opère dès décembre, date des premières descentes possibles (suivant l'altitude et l'insolation) et jusqu'au mois de mai. Le récupérateur sera incinéré.

Pour les arbres non encore infestés, un traitement préventif est fortement conseillé.

Il est fortement conseillé que ces moyens de lutte soient mis en œuvre par des professionnels qualifiés et disposant de produits biologiques homologués. Les services municipaux restent à la disposition des administrés pour toutes informations complémentaires.

Si j'étais à l'école maternelle...



Les inscriptions à l'école maternelle se feront la semaine du 23 au 27 mai 2016.

Des permanences seront assurées.

Pour tous renseignements merci de contacter le 04.74.31.89.36.



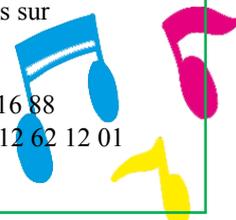
Centre de Loisirs Musical
JARDIN
du 11 au 30 juillet 2016

Les inscriptions sont ouvertes

Pour vos dossiers ou pour toute autre information complémentaire rendez vous sur

www.musicavi-nordisere.org

CONTACTS : Gérard PEMPY : 06 04 03 16 88
tilou38@live.fr Jean Pierre MARTIN . 06 12 62 12 01
jpm musique@wanadoo.fr



Dans l'agenda

Abandon sauvage de déchets :

jusqu'à 450 euros d'amende

Il est interdit de déposer, abandonner, jeter ou déverser ses déchets sur la voie publique. Depuis le 26 mars 2015, l'amende maximale encourue en cas d'abandon de déchets est passée de 150 euros à 450 euros.

Tous types de déchets sont concernés, par exemple : poubelles, mégots de cigarette, sacs plastiques, déjections (humaines ou canines), matériaux (tôle, ciment, bois...), liquides insalubres, et plus généralement tout autre objet quelle 68 euros si le paiement s'effectue sur le champ ou dans les 45 jours,

À noter : l'abandon d'épave est puni de 1 500 euros d'amende, tout comme l'abandon de déchets transportés à l'aide d'un véhicule.

- 19 mars 11h place de la Paix commémoration guerre d'Algérie
- 26 mars 14h concours belotte Trait d'Union
- 1er avril 14h carnaval de l'école
- 1er avril 20h30 Festival de l'Humour
- 3 avril Vide Grenier Etoile Jardinoise
- 10 avril Foire Aux vins et Produits du Terroir
- 8 mai 11h place de la paix commémoration 2ème guerre mondiale
- 21 mai concours pétanque sou des écoles
- 25 mai concours pétanque repas FNACA
- 28 mai Gala Coïncidence
- 12 juin Fête du CSV Judo
- 18 juin kermesse sou des écoles
- 23 -24 juillet Vieilles mécaniques RétroMécanique